

COMMUNE DE BERNEX

PV N°18

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 4 avril 2017**

Séance ordinaire, tenue à 20h00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :

Président	:	Pierre Jordi
Vice-Présidente	:	Ariane Chassot
Secrétaire	:	Marie-Laure Graf
Vice-Secrétaire	:	Walter Bisol

Mmes et MM. Marie-José Baeriswyl, André Baud, Karl-Anton Baumann, Véronique Berndt, Benoît Charbonnet, Eliane Demierre, Alexandra Doerks, Alain Dubois, Aurélie Friedli, Jacques Friedli, Luc Gioria, Laurence Kunz, Sandra Marconi, Philippe Mercier, Christine Nouvelle Damond, Katia Pahud, Christian Perrier, Ivan Sierro, Guillaume Zufferey

Excusées : Mmes Eliane Demierre et Marie-Laure Graf

Assistent également à la séance :

M. Cyril Huguenin	:	Maire
M. Gilbert Vonlanthen	:	Conseiller administratif
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
M. François Stocco	:	Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade	:	Assistante du Conseil municipal
M. Didier Gilodi	:	Chef Département des Finances
Mme Gaëlle Gioria	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 mars 2017
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 4. Communications du Conseil administratif
 5. Présentation du compte rendu financier (crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2016)
 6. Projet de délibération en vue d'une garantie de la Commune de Bernex pour l'affiliation du personnel de la Fondation des Evaux à CAP Prévoyance
 7. Questions
 8. Informations
-

Le Président, M. Pierre Jordi, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour reçu par courrier postal. **Le Président** salue la présence des Conseillers municipaux, celle de M. Cyril Huguenin, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, ainsi que celle de M. Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif. Il souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire Général, à M. Didier Gilodi, Chef du Département des Finances, à Mme Isabelle Sermondade, Collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Gaëlle Gioria, procès-verbaliste. **Le Président** salue également les personnes présentes dans le public, venues pour suivre les débats.

Le Président excuse l'absence de Mme Eliane Demierre, ainsi que celle de Mme Marie-Laure Graf.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- **L'ordre du jour est accepté, sans modification, à l'unanimité des 20 Conseillers municipaux présents.**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 mars 2017

- **Le PV est accepté, sans modification, à l'unanimité des 20 Conseillers municipaux présents.**

3. Communications du bureau du Conseil municipal

L'Association pour la Sauvegarde de Confignon et des environs a adressé un courrier, en date du 19 mars 2017, pour inviter le Conseil municipal à une soirée d'information sur la mobilité qui se tiendra le 26 avril 2017 à 20h15 à la salle communale de Confignon. M. le Conseiller d'État Luc Barthassat sera présent. Une large part de cette soirée sera consacrée à un débat avec le public. L'association serait très heureuse si les Conseillers municipaux bernésiens pouvaient être présents à cette soirée afin de faire entendre, si nécessaire, leur position.

4. Communications du Conseil administratif

M. Huguenin :

Patinoire : Conformément aux décisions prises dans le cadre du vote du budget, le renouvellement du contrat pour la fourniture de la patinoire a été entrepris. Respectant la procédure des marchés publics, une procédure a été lancée. Le délai de recours étant échu sans aucune opposition, le contrat a été reconduit avec la société « LaPati » pour les trois prochaines années. Bernex pourra donc offrir à nouveau cette infrastructure hivernale très appréciée de ses communiens.

Communication en lien avec la motion SOVE votée lors de l'avant-dernier Conseil municipal : Pour faire suite à cette motion SOVE intitulée « pour que les Conseillères et Conseillers municipaux aient accès à tous les documents nécessaires au bon exercice du contrôle du budget » et plus particulièrement en lien avec la deuxième invite de cette motion (« fournir également les grilles salariales qui sont appliquées sur la commune, celles

appliquées en 2017 sur la commune devant être apportées dans les 60 jours »), le Conseil administratif a sollicité, dans un souci de respect des dispositions légales et de la Loi sur l'administration des communes notamment, l'avis du service de la Surveillance des communes.

Celui-ci a rendu la réponse suivante, sous l'écriture du Directeur, Guillaume Zuber :

« Par la présente, je vous confirme que le document « classification des fonctions 2015-2016 » jointe à votre demande est trop détaillée et permettrait l'identification directe des personnes et, en conséquence, de leur traitement annuel. Il ne s'agit pas d'une échelle des traitements telle que prévue à l'art. 30 de la Loi sur l'administration des communes (LAC B05). Le document ne peut donc pas être communiqué aux membres du Conseil municipal puisque cela constituerait une violation de la sphère privée des employés communaux. Pour le surplus, je vous confirme qu'il n'y a pas d'obligation, pour une commune, de disposer d'une échelle de traitements. Cependant, toute échelle de traitements doit être approuvée par le Conseil municipal. »

Réponses aux questions formulées par des Conseillères et Conseillers municipaux lors de la séance du Conseil municipal du 7 mars 2017 : Le Conseil administratif a choisi cette formule tant que le nombre de questions reste raisonnable.

- *Question de M. Friedli, qui annonce que la population a interpellé les Conseillers municipaux à plusieurs reprises et qui souhaite connaître l'ensemble des coûts de la nouvelle mairie, y compris le parking, les aménagements extérieurs et le réaménagement des locaux M1 et M2 pour les services sociaux, tels que donnés dans les annexes de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2015.*

M. Huguenin donne lecture desdites annexes :

Le crédit d'engagement pour la réalisation du nouveau bâtiment communal regroupant les activités de l'Hospice général et du CAS, voté par le Conseil municipal le 12 avril 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 28 juin de la même année, s'élevait à CHF 10'800'000.-.

Suite à la décision d'effectuer une rocade entre les bâtiments de la Mairie et ceux prévus à l'origine pour l'Hospice général et le CAS, validée par une délibération du Conseil municipal le 18 octobre 2011, approuvée par le Conseil d'Etat le 28 novembre 2011, un dépassement de crédit a été annoncé puis voté lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2015.

Ce dépassement s'élève à CHF 768'605.95.

Le décompte final pour ces aménagements et ces infrastructures se monte donc à CHF 11'568'605.95. Ces informations sont mentionnées dans le PV du Conseil municipal du 15 décembre 2015 et tout un chacun peut les retrouver sur le site internet communal.

Le dépassement correspond à des plus-values pour le contrôle d'accès du parking (+CHF 100'000.-), au retard dans le déménagement des pompiers (+ CHF 100'000.-), aux aménagements extérieurs (+CHF 400'000.-), à l'adaptation de l'installation électrique (+CHF 29'000.-), à l'achat de mobilier (+ CHF 50'000.-) et aux honoraires des architectes pour travaux complémentaires (+CHF 90'000.-).

- *Question de M. Bisol, qui aimerait savoir si le Conseil administratif a eu une réponse des SIG concernant les mauvaises odeurs constatées au mois de décembre et évoquées*

lors de l'une de ses questions durant la dernière séance du Conseil municipal. Un habitant s'en était plaint. Quelles solutions étaient envisagées pour les supprimer ?

Le Conseil administratif porte une attention particulière au dossier de l'installation du Nant de Châtillon. Les responsables du site et les SIG reçoivent, une fois par an, les SIG afin d'évaluer le nombre de plaintes et les mesures mises en place par cette institution pour réduire au maximum ces nuisances. Compte tenu du redimensionnement du projet de pôle bio à Satigny, le Conseil administratif a reçu le Président des SIG et son Directeur général, en date du 14 décembre 2016, ainsi que le 11 janvier 2017. Les SIG ont confirmé l'abandon de cette installation à moyen terme – ainsi que prévu dans le PDCom – dès que la solution de traitement des déchets verts sera mise en place à Satigny. D'ici là, des travaux de confinement de l'installation seront entrepris pour limiter de manière plus importante les nuisances olfactives. Ces travaux devraient être menés durant le deuxième semestre 2017. Il a été demandé par le Conseil administratif qu'une communication, menée par l'Etat et les SIG sous forme d'une conférence publique, soit organisée à cette occasion.

De plus, un autre Conseiller municipal s'est ému sur les réseaux sociaux de l'odeur de Châtillon vendredi dernier – odeur que **M. Huguenin** a lui-même sentie puisqu'ils étaient ensemble très tôt ce matin-là : après enquête, il s'avère que ce n'est pas Châtillon qui est en cause cette fois-ci, mais de l'épandage sur un champ.

- *Question de M. Bisol, qui souhaite une réponse concernant les absences maladie des employés de la commune et veut savoir si le taux d'absentéisme important de 12% voire plus est confirmé. M. Bisol aimerait entendre ce qu'il en est de la part du Conseil administratif et qu'il confirme que les employés communaux n'ont aucun problème, que le personnel est bien géré.*

M. Vonlanthen signale que le Conseil administratif a déjà répondu à plusieurs reprises à M. Bisol qu'il ne traitera pas publiquement des questions relevant de la sphère privée ou de la gestion des collaboratrices et collaborateurs. Le cas échéant, et si cela se justifie, des réponses seront fournies lors des séances de commission.

Cela étant, comme M. Bisol lance des chiffres et des affirmations qui n'ont qu'un lointain rapport avec la réalité, le Conseil administratif souhaite communiquer le taux d'absentéisme du personnel communal pour l'année 2016. En comptabilisant les absences maladie justifiées et non-justifiées, ainsi que les absences pour cause d'accident (professionnel et non-professionnel), ce taux s'élève à 6,7%. La réalité est ainsi bien loin des affirmations de M. Bisol.

Il faut relever que les causes d'absence maladie pour raison non justifiée contribuent pour 0.8% à ce total, tout comme les absences pour cause d'accident, ce qui est très faible. Le plus fort taux d'absentéisme (5,1%) provient des absences maladie justifiées. Plusieurs situations individuelles d'absence de longue durée, dues à des circonstances particulières et non en lien avec l'activité professionnelle, ont été par ailleurs clairement identifiées. Ces situations sont en voie de résolution.

Pour terminer, le Conseil administratif souhaite encore rappeler que le bien-être du personnel ainsi qu'une bonne ambiance de travail au sein des services communaux sont ses préoccupations, ainsi que celles du Secrétaire général et des Chef-fe-s de service ou de département. Grâce aux contacts quotidiens, au climat d'écoute et à la disponibilité par

rapport aux demandes, ils s'efforcent d'offrir reconnaissance et motivation aux collaboratrices et collaborateurs. L'administration et les services fonctionnent bien.

5. Présentation du compte rendu financier (crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2016)

M. Vonlanthen indique que les Conseillers municipaux ont reçu à leur place un exemplaire du compte rendu financier 2016 ainsi que le rapport de l'organe de révision, adressé au Conseil municipal, concernant le même exercice. **M. Vonlanthen** ne rentrera pas ce soir dans le détail de ces deux documents, qui seront examinés lors de la commission « Finances et Administration ».

M. Vonlanthen fait cependant état des points importants qu'il souhaiterait souligner ce soir devant le Conseil municipal.

Les comptes 2016 présentent CHF 30'370'943.76 aux revenus et CHF 30'389'842.81 aux charges, laissant apparaître un bénéfice de CHF 18'899.05 sur un budget présenté avec un boni de l'ordre de CHF 5'886.-.

Les charges dépassent le budget de CHF 353'000.-, mais si l'on exclut l'augmentation de la provision pour perte sur estimation fiscale de CHF 742'000.-, on voit que la commune enregistre globalement une nette économie, d'autant qu'une des dépenses extraordinaires, non budgétée, à savoir une indemnité pour perte d'exploitation aux agriculteurs versée dans le cadre de l'exploitation des gravières, a été incluse dans les comptes.

Plus dans le détail, les charges du personnel augmentent de CHF 460'000.-, mais sont partiellement compensées par des recettes d'indemnités perte de gain supérieures au budget de CHF 274'000.-. Il est à relever que le taux d'absentéisme pour maladie justifiée, non justifiée et les accidents a été de 6,7 % pour l'année 2016. Ce taux a été notamment impacté par 4 cas de maladie longue durée qui ont pris fin entre l'automne 2016 et février 2017.

Quant aux dépenses de biens et services, ils diminuent de CHF 787'000.- : on enregistre les économies les plus notables dans l'entretien des immeubles, les achats de fournitures et marchandises ainsi que les honoraires et prestations de services.

Les revenus dépassent le budget escompté de CHF 366'000.-. C'est un peu le même schéma que pour les charges, ici la commune a enregistré une recette extraordinaire de CHF 637'000.- par la dissolution de la réserve sur l'immeuble de Lully suite à la vente de celui-ci à la Fondation du logement ; ceci évite une baisse globale des recettes due, une fois de plus, aux recettes fiscales.

La fiscalité : Les recettes d'impôts des personnes physiques sont de CHF 1'071'000.- inférieures au budget basé sur l'estimation de l'AFC d'octobre 2015, ce qui a amené à utiliser la provision sur estimation fiscale, qui a toutefois pu être reconstituée et augmentée grâce aux bons résultats enregistrés par ailleurs. La production des personnes morales est en hausse de CHF 366'000.- mais celle-ci est due à des correctifs sur les années précédentes. De plus, la commune enregistre un meilleur fonds de péréquation des personnes morales que budgété (+CHF 133'000.-). Ces derniers éléments pondèrent quelque peu le manque à gagner fiscal.

Investissements : Par rapport aux années antérieures, la commune n'a dépensé que CHF 969'911.41 aux investissements, notamment pour l'entretien des routes (CHF 440'000.-) ainsi que pour l'aménagement (CHF 168'000.-) et pour les études des grands projets de Bernex. Il n'y a pas eu de recette significative.

La dette : Le niveau bas des investissements a dégagé du cash, mais aucun emprunt n'arrivant à échéance, la dette ne se réduit que par l'amortissement contractuel d'un emprunt : ainsi elle s'élève, au 31 décembre 2016, à CHF 19'500'000.-, soit CHF 1'925.- par habitant.

En contrepartie, puisque la commune ne peut pas réduire les emprunts de manière contractuelle, elle bénéficie d'une réserve de trésorerie de plus de 6,6 millions au 31 décembre 2016.

Conclusion : En faisant abstraction des principaux éléments extraordinaires comptabilisés en 2016, à savoir la dissolution de la provision de l'immeuble de Lully apportant une recette de CHF 637'000.-, et l'augmentation de la provision pour perte sur estimation fiscale augmentant les charges de CHF 742'000.-, l'exercice 2016 serait tout de même positif avec un boni de l'ordre de CHF 124'000.-. Cela démontre que les charges ont été suffisamment maîtrisées pour absorber le manque à gagner sur les recettes fiscales.

M. Vonlanthen note que la non utilisation de la provision pour équilibrer les comptes de Lully a permis de réaffecter même un peu plus – puisque l'on augmente à CHF 742'000.- la provision pour l'estimation du centime. **M. Vonlanthen** pense que la commune aura besoin de cette provision ainsi augmentée, étant donné que l'administration fiscale n'a jamais été très pointue avec les estimations concernant notamment la commune de Bernex.

M. Vonlanthen indique que ces documents sont à renvoyer à la commission « Finances et Administration ».

Le Président lance le vote sur le renvoi en commission.

- **Le renvoi en commission « Finances et Administration » des crédits budgétaires supplémentaires et comptes 2016 est accepté à l'unanimité des 20 Conseillers municipaux présents.**

6. Projet de délibération en vue d'une garantie de la Commune de Bernex pour l'affiliation du personnel de la Fondation des Evaux à CAP Prévoyance

En l'absence de Mme Graf, c'est **Mme Friedli** qui donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 1).

Le Président ouvre la discussion.

M. Bisol annonce que c'est lui qui s'est étonné du faible niveau de couverture garanti par la CAP. **M. Bisol** a un grand souci d'accepter cette garantie de la commune, car si la Fondation des Evaux venait à avoir des difficultés financières pour couvrir les cotisations, cela signifierait qu'il y a un problème de gestion. Si tel était le cas, il serait bien de le savoir en amont et de prendre des mesures adéquates. Il ne faut pas attendre que le mal soit fait pour donner une garantie, car il s'agit tout de même de l'argent du contribuable. Il y a un Conseil de Fondation, et ces gens doivent prendre leurs responsabilités et même venir renseigner les Conseillers municipaux. C'est pour ces raisons que l'UDC va refuser cette couverture.

M. Vonlanthen rappelle que la Fondation des Evaux est une structure intercommunale. Bernex en possède 10%, Confignon 5%, la Ville de Genève 34,5%, Lancy 22% et la Ville

d'Onex 28,5%. Même s'il n'y avait pas une gestion rigoureuse, les Conseillers administratifs délégués le sauraient. Par ailleurs, chaque année, le Conseil municipal vote un crédit qui représente la participation de la commune aux Evaux. S'il devait arriver que la fondation ne soit plus solvable, cela signifierait que les communes membres ne votent plus les subventions, ce qui est un autre problème. Lancy, Onex et la Ville de Genève ont déjà voté cette délibération, qui est requise par les statuts de la CAP ainsi que par la législation fédérale en matière de prévoyance, la Fondation doit justifier d'une garantie communale sur les prestations et leur financement, sous la forme d'une délibération communale. Pour que cet engagement doive être actionné, les probabilités sont quasiment nulles.

M. Huguenin va tenter de rassurer le Conseiller municipal UDC en suggérant au Président de la commission DES d'agender un point de situation de la Fondation des Evaux à l'ordre du jour d'une prochaine séance, au mois de juin par exemple. Il est même possible de faire venir le nouveau Directeur des Evaux, pour qu'il présente les tenants et aboutissants de cette fondation.

Mme Friedli annonce que le groupe SOVE accueille favorablement cette demande de garantie. Néanmoins, le groupe s'étonne du peu de clarté de l'exposé des motifs qui a été reçu sur table lors de la commission. La recapitalisation de la CAP a coûté cher à la commune et, la somme garantie étant élevée, le groupe SOVE se réjouit que le Conseil administratif propose un suivi de la Fondation des Evaux en commission.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération et lance le vote.

Délibération :

- Vu les statuts de la fondation des Evaux adoptés par la délibération N° 984 du 17.12.2013 du Conseil Municipal, ainsi que par le Grand Conseil le 13 mars 2015
- Vu que ces statuts prévoient que le personnel de la Fondation soit désormais engagé par la Fondation et non plus par la Ville d'Onex
- Vu la garantie donnée au personnel d'assurer des prestations similaires à celles de leur ancien employeur
- Vu l'article 5 alinéa 3 des statuts de la Fondation CAP-Prévoyance du 16 novembre 2013
- Vu la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre h
- Vu le rapport de la commission « FA - Finances et Administration » du 23 mars 2017

Sur proposition du Conseil administratif

le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 voix pour et 1 voix contre (20 votants)

1. De garantir, solidairement avec les communes d'Onex, Confignon, Genève et Lancy, membres de la Fondation de droit public d'intérêt communal des Evaux, les engagements de prévoyance de la CPI « Ville de Genève et autres communes genevoises » dus aux assurés actifs et futurs pensionnés, les engagements qui les concernent. Cette garantie est fixée proportionnellement aux montants de la subvention annuelle versée.
2. D'inscrire cette garantie en pied de bilan de la Commune.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.
4. De subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Genève, Confignon, Lancy et Onex.

7. Questions

M. Bisol vient de d'envoyer une question écrite au Conseil administratif, sous forme de mail, concernant les dépenses sociales de la commune. La commune a plusieurs projets en cours, notamment d'agrandissements avec de nouveaux quartiers, et **M. Bisol** aimerait savoir d'une part quelles sont les dépenses sociales actuelles de Bernex, et d'autre part obtenir un historique de ces dépenses sur les dix dernières années. Malheureusement, et **M. Bisol** ne comprend pas pourquoi, le Conseil administratif refuse de lui communiquer ces renseignements et l'a renvoyé aux comptes rendus administratifs et financiers. **M. Bisol** n'est pas payé pour le faire et il consacre déjà beaucoup de temps à la gestion communale, alors que ces renseignements peuvent être donnés par un Conseil administratif, voire même par le directeur du département, le chef comptable ou n'importe qui d'autre. Ces chiffres sont accessibles et peuvent être fournis à tous les Conseillers administratifs.

M. Vonlanthen sait que la réponse ne plaît pas à M. Bisol, mais elle est la suivante – car il lui a déjà été répondu : M. Bisol peut trouver ces éléments, mais il doit effectuer lui-même ces recherches, soit sur internet, soit dans les comptes rendus administratifs et financiers. **M. Vonlanthen** souligne que s'il faut que l'administration communale effectue un travail de recherche chaque fois que M. Bisol se pose une question, il va bientôt falloir engager trois personnes à plein temps pour répondre aux sollicitations du Conseiller municipal UDC. **M. Vonlanthen** enjoint donc M. Bisol à faire lui-même une part ce travail et à ne pas charger l'administration communale pour cela.

Le Président rappelle à M. Bisol qu'il s'agit d'un point « Questions » et non « Débat ».

Mme Marconi note que la cuisine de la salle Jura du Signal a été changée. De nouveaux meubles et de l'électroménager ont été posés et le sol a été refait. Le groupe SOVE n'a pas souvenir d'avoir vu une demande de crédit à ce sujet, c'est pourquoi il souhaiterait connaître le coût et la raison de ces travaux.

M. Huguenin explique que la raison est simple : les meubles et l'aménagement de cette kitchenette donnaient des signes de vétusté et l'hygiène était de moins en moins digne de ce

qu'on peut attendre d'un bâtiment communal. Les travaux ont été réalisés en intégralité par le menuisier de la commune, avec quelques employés de la voirie. Il s'agit de meubles semi-professionnels. **M. Huguenin** n'a pas les coûts en tête, mais ils sont comptabilisés sur les budgets de la commission Durabilité, Espaces publics et Sport. **M. Huguenin** a vu cette cuisine il y a quelques jours, et il se réjouit de pouvoir offrir ce service aux communiens qui louent la buvette côté Jura. Les demandes de crédit ne sont présentées en commission qu'à partir d'une certaine somme puisque le Conseil municipal libère aussi des montants pour les opérations courantes.

M. Huguenin en profite pour remercier le menuisier de la commune, qui a fait un excellent travail, c'est un fils de menuisier qui le dit.

Concernant les travaux de la bretelle d'autoroute qui ont commencé il y a presque deux ans, **M. Gioria** aimerait savoir si le Conseil administratif sait ce qui se passe réellement ou s'il s'agit simplement de mesures de limitation de vitesse déguisées – puisque beaucoup de communiens se sont fait flasher sur cette portion de route. En effet, on ne voit pas de signes d'un quelconque avancement des travaux et tout cela semble étrange.

M. Huguenin indique que le Conseil administratif n'a reçu absolument aucune information au sujet de ces travaux. Le Conseil administratif constate que cette portion du territoire que Bernex se partage avec Confignon est vraiment dans un état déplorable, que ce soit au niveau de l'arrêt provisoire du bus 42 qui est une honte pour le canton, ou que ce soit au niveau des travaux menés sur la bretelle d'autoroute.

M. Huguenin propose de rebondir sur la question de M. Gioria et de faire suivre cette demande au département de M. Luc Barthassat, afin d'obtenir quelques éclaircissements et d'en discuter en commission. La commune prendra langue avec le Département dès demain par le biais du Secrétaire Général.

M. Bisol fait part d'une série de questions concernant le développement des futurs quartiers de Bernex. On attend toujours le plan du tracé définitif du boulevard des Abarois. Les projets avancent mais on ne voit toujours pas de boulevard définitif, et il serait bien d'avoir une idée, même provisoire, sur la manière dont il va se développer.

Par ailleurs, concernant le quartier de Saint-Mathieu, des bâtiments du centre artisanal vont être démolis.

Mme Antille signale à M. Bisol qu'il existe un secret de commission concernant la dernière partie de son intervention.

M. Bisol estime que ce n'est pas le cas car cela a été mentionné lors de consultations publiques : le Conseil administratif veut mettre ces locaux ailleurs.

Le Président rappelle à M. Bisol qu'aucune décision n'a été prise et que cela relève du secret de commission.

M. Bisol revient sur la question de la bretelle autoroutière mentionnée tout à l'heure. On aimerait aussi savoir comment elle va se réaliser et se rattacher au boulevard des Abarois. Lors de la première concertation publique, on a dit à M. Bisol que cela faisait déjà 10 ans que l'on travaillait sur ce dossier et que tout était sous contrôle. **M. Bisol** aimerait savoir si le Conseil administratif peut éclairer l'assemblée sur ce qu'il en est. Il ne faut pas oublier que le projet avance et qu'il ne faudra pas se trouver coincés avec une bretelle qui ne va nulle part.

M. Bisol annonce sa dernière question : il aimerait savoir ce qu'il en est du stand de tir, dont le reclassement sur une autre commune est primordial. Il en va de même pour le Service des Autos, dont on n'a plus entendu parler. Il faudra un jour prendre le taureau par les cornes et répondre à toutes ces questions.

Le Président prend bonne note du fait qu'il s'agissait de la dernière question de M. Bisol.

M. Huguenin note, ainsi que sa collègue Mme Antille le lui a susurré à l'oreille, que M. Bisol devrait se présenter au Grand Conseil puisque les questions qu'il pose relèvent largement de cette instance, et non du Conseil municipal. Que M. Bisol le fasse, il s'agit là d'une belle aventure.

Concernant la question des Abarois, **M. Huguenin** explique que l'avant-projet n'a pas encore été porté à la connaissance du Conseil administratif, et comme d'habitude, lorsqu'une information est portée à la connaissance du Conseil administratif, celui-ci s'empresse de l'amener en séance de la commission concernée.

Sur la question de la bretelle d'autoroute, le Conseil administratif n'a pas été nanti d'informations sur la manière dont elle serait rattachée au boulevard des Abarois. Lorsque l'information parviendra au Conseil administratif, elle sera portée à la connaissance de la commission concernée.

Pour le stand de tir, et au risque de se répéter pour ceux qui sont systématiquement à l'avant-garde des combats d'arrière-garde, **M. Huguenin** rappelle qu'il s'agit d'une infrastructure portée par le Canton, lequel est chargé de trouver la manière soit de reconstruire un stand de tir sur un autre territoire, soit de requalifier le stand de tir de Bernex afin de lui permettre de rester dans le périmètre d'une école et d'une route – ce qui semble relativement compliqué. Les informations arrivent au compte-goutte, **M. Huguenin** informera la commission ad'hoc lorsque les éléments seront plus clairs.

Concernant le Bureau des Autos, pas de nouvelles, bonnes nouvelles.

Etant donné que M. Bisol demande à nouveau la parole, **le Président** lui rappelle qu'il avait annoncé que sa précédente question serait la dernière. **Le Président** a joué le jeu en permettant à M. Bisol d'obtenir ses réponses avant de donner la parole à d'autres, il demande donc à ce dernier de jouer le jeu également en respectant sa parole.

M. Sierro est ravi d'apprendre que la cuisine de la salle Jura a été refaite, elle en avait grandement besoin pour garantir la qualité de l'offre aux communiens. Du plus, il félicite le Conseil administratif d'avoir utilisé pour cela les ressources de la commune. **M. Sierro** demande si les frigos ont également été remplacés : si ce n'est pas le cas, il suggère au Conseil administratif de le faire rapidement car ils sont de piètre façon, bien souvent pas

propres et de mauvaise qualité quant à la réfrigération. Par ailleurs, **M. Sierro** rappelle que la commune possède des équipes phares en matière de football, et il croit se souvenir qu'il manquait une vitre : avant que les coupes ne disparaissent il demande si cette vitre a été remplacée ?

M. Huguenin remercie le Conseiller municipal pour ses remarques. Il indique que les frigos ont été changés – même s'il n'est pas sûr que les gros frigos professionnels l'aient été mais ce ne sont pas ceux qui posaient problème. Concernant la vitre, **M. Huguenin** propose de répondre à cette question lors du prochain Conseil municipal, et ce afin d'apporter une réponse correcte à M. Sierro.

M. Gioria s'enquiert du fonctionnement du wifi, qui s'avère être tout à fait aléatoire dans la salle du Conseil municipal et dans la salle des commissions. Il a cru comprendre que l'on allait s'attaquer au wifi de manière sérieuse et drastique, mais va-t-on entreprendre quelque chose d'ici-là ? En effet, la situation est tout bonnement catastrophique et les Conseillers municipaux ne parviennent pas à travailler correctement. **M. Gioria** rappelle que le Conseil municipal a voté une motion pour que les Conseillers municipaux utilisent moins de papier en se servant de moyens informatiques, et que cela rame beaucoup pour le moment.

Par ailleurs, **M. Gioria** s'enquiert d'un élément pratique : il a pu lire dans le journal communal que les sacs verts en plastique avec le hérisson n'étaient plus valables, et qu'ils n'étaient plus ramassés par le camion poubelle. Cela étant, **M. Gioria** voit encore beaucoup de gens qui utilisent ces sacs, qui sont tout de même ramassés. Qu'en est-il, quel est le statut actuel de ces sacs ? Y a-t-il un délai d'acceptabilité, une tolérance pour leur utilisation ?

Par ailleurs, la commune a-t-elle prévu de faire un geste pour les grandes poubelles vertes permettant de récolter les petites poubelles vertes, dans les zones villas par exemple ?

M. Huguenin explique que le Conseil administratif est venu devant la commission DES avec un projet complet de refonte du système wifi. Cela a suscité certaines questions et une demande de retour dans les groupes. La demande du Conseil administratif concerne un dépassement de crédit de quelques dizaines de milliers de francs pour mettre en place cette solution dès 2017. Si la commission, dans sa grande sagesse, valide ce principe dans les divers, il sera possible d'enclencher le processus pour obtenir un wifi performant. La balle est maintenant dans le camp des commissaires pour 2017, et le Conseil administratif a d'ores et déjà décidé de mettre cette ligne budgétaire supplémentaire pour 2018, mais si la commune pouvait avoir 6 mois d'avance, ce serait déjà ça de gagné.

Concernant la deuxième question, il existe encore une tolérance pour ces sacs – qui n'ont de vert que la couleur puisqu'ils ne sont pas biodégradables. Les éboueurs continuent à les ramasser pour éviter les nuisances, mais il invite chacun à jeter ces sacs dans la poubelle noire et à venir chercher, soit à la mairie, soit en grande surface, acheter les nouveaux grands sacs verts, tout à fait solides. Pour ce qui concerne les grandes poubelles vertes destinées à recueillir les petites poubelles vertes, il s'agit d'une demande de crédit qui a été présentée en commission mais qui n'a pas reçu un accueil très favorable. **M. Huguenin** note donc qu'il existe un certain nombre de questions à ce sujet, mais que la demande de crédit n'a pas reçu un retour positif : il faudra donc attendre un climat plus serein pour ramener ce sujet. Cela étant, une ligne du budget qui a été voté est spécifiquement destinée à encourager les propriétaires privés ainsi que les régies à se doter de containers verts. **M. Huguenin** peut ramener la demande de crédit lors de la prochaine commission « Durabilité, Espaces publics

et Sport » avec grand plaisir, car cela permettra d'augmenter encore le taux de recyclage de la commune.

M. Bisol admet qu'il n'avait plus de question, mais il a été interpellé par le Conseil administratif. **M. Bisol** demande pourquoi le Conseil administratif *in corpore* n'est pas proactif lors du développement du Grand Bernex. Dans le privé, lorsqu'il y a des projets d'une telle envergure, les gens se montrent proactifs en essayant d'identifier les problèmes et en essayant de les régler en amont, pas lorsqu'on les a sous le nez. Le Conseiller administratif doit jouer le jeu, il est payé pour faire ce travail et il doit montrer qu'il est capable de régler ces problèmes.

Le Président signale à M. Bisol qu'il ne s'agit plus là de questions mais d'affirmations.

M. Huguenin indique que les propos de M. Bisol ne regardent que celui-ci, et ils représentent assez bien la manière qu'il a de présenter les choses en public. La manière dont le Conseil administratif porte le Grand Projet, avec la commission « Aménagement et Infrastructures » et son Président, avec les autres commissions – qui devront traiter l'ensemble de ces questions extrêmement importantes et essentielles –, c'est un souci d'anticipation qui occupe les trois Conseillers administratifs tous les jours, presque 24h sur 24. Ce souci nécessitera aussi parfois, lorsque le Conseil administratif viendra avec des demandes de crédit de montants importants pour anticiper le développement, que M. Bisol puisse apporter des réponses positives, et non pas des négations comme c'est toujours le cas. **M. Huguenin** indique au Conseiller municipal UDC que ses remarques ne l'honorent pas, bien au contraire.

M. Gioria comptait terminer avec ses précédentes questions, mais il doit tout de même en poser une supplémentaire : comment peut-on empêcher un Conseiller municipal de prendre en otage ce Conseil en affirmant des éléments pendant la période des questions sans que personne, évidemment, ne puisse répondre – puisque les débats ne sont pas autorisés dans ce point de l'ordre du jour ? **M. Gioria** trouve scandaleux qu'il ne puisse pas être répondu aux choses qui viennent d'être dites, mais il respectera le règlement et n'entrera pas en discussion. Il demande tout de même à l'assemblée comment le Conseil municipal va pouvoir empêcher cette prise d'otage systématique de la part d'un Conseiller municipal.

Le Président n'a pas la réponse. Il prévient M. Bisol, qui vient de redemander la parole, qu'il n'est pas question d'entrer en débat sur ce qui vient d'être dit par M. le Maire ou par M. Gioria. S'agit-il d'une nouvelle question ?

M. Bisol confirme qu'il s'agit d'une question importante. Il demande pourquoi les Conseillers municipaux n'ont pas toutes les informations nécessaires. **M. Bisol** lui-même n'a pas eu toutes les informations nécessaires durant certaines commissions. Des documents importants doivent être donnés, ce qui permettrait d'éviter malheureusement toutes ces questions, et le Conseil administratif doit rentrer plus dans les détails. **M. Bisol** estime qu'il n'est pas ici pour prendre le Conseil municipal en otage, contrairement à ce que l'on veut bien penser. Le Conseil administratif veut taire certains points, mais les Conseillers municipaux sont ici pour débattre.

M. Sierro demande à M. Bisol quelle est sa question.

M. Bisol explique que sa question est que tous les documents doivent être remis. Pourquoi tous les documents ne sont-ils pas remis lors des commissions ?

Le Président explique à M. Bisol qu'il s'agit d'affirmations puisqu'il dit simplement qu'il ne reçoit pas des documents. Comme il n'y a pas vraiment de question, il n'y aura donc pas de réponse à cette intervention.

8. Informations

Mme Antille :

Rue de Bernex : L'essai réalisé les 23 et 24 mars derniers a permis de confirmer positivement le choix de maintenir les flux de circulation actuels, à savoir le double sens de circulation, et de prévoir les emplacements des rétrécissements répartis sur toute la longueur de la rue à l'intérieur du village, afin de marquer clairement les trottoirs. Certaines réserves sont cependant à relever :

- Le trafic présent durant les deux jours de l'essai n'est pas comparable à celui qui est prévu dans le futur, avec les modifications qui interviendront tant sur la route de Chancy que sur le reste de la commune ;
- Il y a eu un certain effet de « surprise » pour quelques conducteurs, mais cela sera rectifié lorsque les aménagements seront pérennes ;
- La durée de cet essai était courte, cela a permis d'évaluer une partie des mesures (rétrécissements et vitesse commerciale des bus) mais rien d'autre ;
- Il n'a pas été possible de vérifier l'adaptation dans le temps de la part des utilisateurs ;
- Le passage de la balayeuse à l'heure de pointe du matin a engendré une perturbation importante, notamment sur les temps de parcours des bus, mais cette perturbation pourrait être évitable.

Cela étant, ces éléments n'ont pas empêché la réussite de ce test, qui a permis de démontrer qu'un flux caractérisé par un trafic parasite de transit était bien présent.

Les aménagements testés n'ont pas causé d'importants problèmes à la circulation durant les heures de pointe. Il n'y a eu, par ailleurs, aucune difficulté lors des périodes creuses.

Cependant, une problématique importante a été mise en évidence, à savoir l'arrêt de bus Bernex-Place, en direction de la ville. Placé juste après le rond-point, cet arrêt est responsable du blocage du trafic surtout durant l'heure de pointe du matin. Il sera donc nécessaire de trouver une solution à cette situation.

La très bonne collaboration entre tous les acteurs (Etat, TPG, mandataires et commune) a permis de faire ressortir de nombreux détails qui peuvent être améliorés sans entraîner de gros investissements.

Les petites modifications ponctuelles apportées aux rétrécissements durant les deux jours d'essai ont considérablement amélioré la situation surtout pour les temps de parcours des bus. Pour le futur, d'autres petites modifications devront être appliquées aux rétrécissements, elles viseront à apporter encore plus de bénéfices à un projet qui a montré un vrai potentiel.

De façon générale, cet essai a donc été utile à tous les acteurs concernés par ce projet d'aménagement des rues de Bernex.

Aménagement d'une voie de bus sur la Route de Chancy : Contrairement à ce qui a été annoncé en public à la radio par M. le Conseiller d'Etat Luc Barthassat, Ministre en charge des transports, une voie réservée aux bus sera aménagée sur la route de Chancy, entre le giratoire de Laconnex et celui d'Aire-la-Ville – et non sur la Rue de Bernex.

A propos de projet, le Conseil administratif a exprimé sa perplexité quant à une autorisation de circulation pour les deux-roues motorisés sur cette voie de bus à certaines heures de la journée.

Galerie « Aux portes de la Champagne » :

- Jusqu'au 9 avril 2017 se poursuit l'exposition de Gil Frattini, « Peinture vagabonde ».
- Du 5 au 14 mai 2017, l'Atelier de céramique Arpot de Hugues De Crousaz et ses élèves exposera, avec un vernissage le vendredi 5 mai à 18h30.

Bibliothèque de Bernex :

- Jusqu'au 20 avril, exposition photos « Regards de Femmes » par Fabienne Saunier.
- Atelier création d'un mini kamishibai, mercredi 10 mai de 14h30 à 16h30. A
- Soirée lecture par Claude Thébert, jeudi 18 mai à 20h.

Entrées libres, sur réservation uniquement, auprès de la bibliothèque.

La semaine portes ouvertes à l'Ecole de Musique de Bernex aura lieu du 24 au 28 avril 2017, dans les locaux de l'Ecole de Musique à Luchepelet et Robert-Hainard. Les différentes informations sont disponibles auprès du Service culturel de la commune de Bernex ou à l'adresse info@bernex.ch

Mercredis du conte :

- Mercredi 26 avril à 15h30 à la salle de la galerie, conte de Guy Prunier, « Trouvailles et cachotteries ».
- Mercredi 17 mai 2017 à 15 et à 16h (sur inscription), contes avec la Compagnie Accroch'contes (de Confignon).

L'exposition photos itinérante autour du droit d'asile « Permis F: admission provisoire ou exclusion durable ? » aura lieu du 6 au 12 mai 2017, devant la mairie de Bernex (extérieur). Cette expo itinérante s'installe à Bernex pour informer sur la situation des réfugiés « admis à titre provisoire ».

M. Huguenin :

La Course pédestre « à travers le coteau » aura lieu le samedi 29 avril prochain, comme de coutume. Rendez-vous à la zone sportive du Signal de Bernex pour fêter la 40^{ème} édition.

Les inscriptions sont ouvertes sur www.coursebernex.com (accessible depuis bernex.ch). L'ensemble des Conseillères et Conseillers municipaux est inscrit et ceux-ci se verront attribuer un dossard qu'ils pourront retirer le jour de la course, au plus tard 30 minutes avant le départ, auprès des organisateurs.

M. Huguenin en profite pour remercier et féliciter l'équipe des coureurs et coureuses.

A l'occasion de cette 40^{ème} édition et pour marquer l'événement, un rallye du vin sera organisé en parallèle de la course et dans le même périmètre. Les participants pourront ainsi découvrir, tout au long d'un parcours de 5 km, des vigneronns de la Commune et leurs lieux de production. La préinscription au rallye du vin est, elle, obligatoire.

Bouger pour sa santé : L'"Urban Training" arrive à Bernex. Dès le 8 mai 2017, chacun pourra suivre des cours gratuits alliant marche et exercices, encadrés par un coach.

Pour y participer, il suffit de se rendre sur le site www.urbantraining.ch/fr, de sélectionner Bernex, de s'inscrire en remplissant le questionnaire santé et de se rendre au lieu de rendez-vous indiqué en tenue de sport.

La Balade ornithologique 2017 aura lieu le samedi 13 mai 2017. Le rendez-vous est fixé à 7h00 sur le parking derrière l'hôpital de Loëx. L'inscription s'effectue à la réception de la Mairie.

Le prochain Marché de Bernex est fixé au 6 mai. Il était de retour ce samedi 1er avril de 9h à 14h sur l'esplanade de la mairie, avec des produits artisanaux, des animations et de la musique live : il y avait du monde pour une ambiance agréable et décontractée.

M. Vonlanthen :

Bernex Plage : Comme l'an dernier, une animation sera mise en place autour de la pataugeoire, du 20 au 23 juillet, ainsi que du 27 au 30 juillet. L'équipe du BUPP mettra en place une installation éphémère qui évoquera les vacances au bord de l'eau, créant ainsi un lieu propice à la détente et à la convivialité. Destinée aux familles, elle permettra de profiter des espaces publics, de s'approprier ces lieux et de croiser d'autres habitants. La démarche du BUPP est d'associer les adolescents en leur attribuant une place centrale dans l'organisation et l'animation. On trouvera sur place une petite buvette, des jeux et matériel pour enfants en prêt, ainsi que des chaises longues et des espaces ombragés. La première édition, qui s'était tenue au mois de juillet 2016, avait rencontré un beau succès, il est à espérer qu'il en ira de même cet été.

Le repas annuel de la Fondation Block aura lieu le mercredi 12 avril 2017 à midi et regroupera une centaine de personnes. Le Conseil administratif *in corpore* sera présent.

Foyer du Lagnon : Les personnes résidant dans ce foyer ont été déplacées dans le foyer Apia à proximité de l'ONU, et ce jusqu'au mois de septembre prochain, pour permettre la rénovation bienvenue et attendue avec impatience dans les bâtiments du Lagnon.

Le vide-grenier de l'Association des Habitants de Cressy (AHC) aura lieu le dimanche 9 avril à Cressy, de 10h00 à 16h00.

Le Fric-Froc printemps-été se tiendra le samedi 29 avril de 14h00 à 16h00 à la salle de gymnastique de l'école de Lully.

Le Président rappelle, avant de donner la parole à M. Bisol, qu'il s'agit du point « Informations » : si son intervention ne concerne pas une information, le micro sera coupé.

M. Bisol a une information concernant le taux d'absentéisme. **M. Bisol** est bien content d'apprendre les informations de la bouche du Conseiller administratif.

Le Président relève qu'il ne s'agit pas d'une information et demande à M. Bisol d'en venir au fait, car il revient sur un thème qui a déjà été abordé précédemment.

M. Bisol indique que son information concerne la principale recommandation de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail, où l'on voit que le Conseil administratif doit nommer une personne ou une instance de confiance interne ou externe, ou des médiateurs. **M. Bisol** aimerait savoir quelque chose.

Le Président signale que ce n'est pas le point des questions. M. Bisol souhaite-t-il transmettre une information à l'assemblée ?

M. Bisol estime qu'il s'agit d'une information et que cela signifie qu'il n'a pas reçu l'information.

Le Président clôt la séance en signalant qu'il règne une certaine sérénité au sein du Conseil et qu'il est dommage d'avoir un Conseiller municipal qui dérape systématiquement et qui énerve tout le monde, y compris le Président. Ce n'est pas facile à gérer et c'est à se demander si une solution pourra être trouvée. Le Président invite l'assemblée à partager une agape offerte par le groupe SOVE, ainsi qu'à boire le verre de l'amitié offert par la commune. Le Président lève la séance à 21h05.

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 16 mai 2017
à 20h00**

La Secrétaire :

Marie-Laure Graf

Le Président :

Pierre Jordi